

R

SOUVENIR DU ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐
PROFESSEUR LACASSAGNE
A SES AMIS ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐
& A SES ÉLÈVES ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐

LYON ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐
23 FÉVRIER 1901 ๑๐ ๑๐ ๑๐ ๑๐

Exemplaire de M. TARDE

T 8 F 80

SOUVENIR DU * * * * *
PROFESSEUR LACASSAGNE
A SES AMIS * * * * *
& A SES ÉLÈVES * * * * *



LYON * * * * *
23 FÉVRIER 1901 * * * * *



LE PROFESSEUR A. LACASSAGNE

Par décret du 26 décembre 1900, M. le D^r A. LACASSAGNE, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, était promu Officier de la Légion d'honneur.

Un Comité composé de :

- MM. ARÇIS, avocat à la Cour d'appel ;
BELLEMAIN, architecte, membre du Conseil d'hygiène, expert des Tribunaux ;
D^r BOYER, agrégé, médecin-expert des Tribunaux ;
CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut ;
D^r CARRIER, médecin honoraire des Hôpitaux, expert des Tribunaux ;
D^r GROS, professeur à l'École des beaux-arts ;
D^r HUGOUNENQ, professeur à la Faculté de médecine ;
D^r LANNOIS, agrégé, médecin des Hôpitaux ;
D^r LÉPINE, professeur à la Faculté, correspondant de l'Institut, vice-président du Conseil d'hygiène ;
D^r ÉTIENNE MARTIN, préparateur au Laboratoire de médecine légale ;



Par décret du 26 décembre 1900, M. le D^r A. LACASSAGNE, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, était promu Officier de la Légion d'honneur.

Un Comité composé de :

- MM. ARCIS, avocat à la Cour d'appel ;
BELLEMAIN, architecte, membre du Conseil d'hygiène, expert des Tribunaux ;
D^r BOYER, agrégé, médecin-expert des Tribunaux ;
CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut ;
D^r CARRIER, médecin honoraire des Hôpitaux, expert des Tribunaux ;
D^r GROS, professeur à l'École des beaux-arts ;
D^r HUGOUNENQ, professeur à la Faculté de médecine ;
D^r LANNOIS, agrégé, médecin des Hôpitaux ;
D^r LÉPINE, professeur à la Faculté, correspondant de l'Institut, vice-président du Conseil d'hygiène ;
D^r Étienne MARTIN, préparateur au Laboratoire de médecine légale ;

D^r PONCET, professeur à la Faculté de médecine ;
D^r TEISSIER, professeur à la Faculté de médecine ;
J. VUY, avocat à la Cour d'appel,

se constitua à la suite de cette nomination et adressa
la circulaire ci-après aux amis de M. Lacassagne.

Lyon, le 20 janvier 1901.

M

Un groupe d'amis et d'élèves du professeur LACASSAGNE se proposent de lui offrir un souvenir à l'occasion de sa promotion récente au grade d'Officier de la Légion d'honneur.

Un bronze lui sera remis le *samedi 23 février, à 8 h. 1/2 du soir*, dans les salons Maderni, place de la Bourse, au nom des souscripteurs, qu'un avis spécial convoquera à cet effet.

Adresser les adhésions à M. le D^r Étienne Martin, 10, rue Basse-du-Port-au-Bois, Lyon.

LE COMITÉ.

Voici les noms des souscripteurs qui répondirent
à cet appel :

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MM.

- D^r ACHARD, de Lyon.
J. APPLETON, professeur à la Faculté de droit de Lyon.
P. ARCIS, avocat à Lyon.
D^r ARLOING, professeur à la Faculté de médecine, directeur de l'École vétérinaire (Lyon).
D^r BEAUVISAGE, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.
A. BELLEMAIN, architecte expert des Tribunaux de Lyon.
D^r BENOIT, médecin-major, répétiteur à l'École du service de santé militaire de Lyon.
D^r MORITZ BENEDIKT, professeur à l'Université de Vienne (Autriche).
D^r BÉRARD, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r BERNARD, médecin-major, répétiteur à l'École du service de santé militaire.
D^r BERTHOLON, à Tunis.
A. BERTILLON, directeur du service anthropométrique à la Préfecture de police, Paris.
D^r BLANC, médecin des prisons de Lyon.
D^r BORDIER, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.
BOUVIER, professeur adjoint à la Faculté de droit de Lyon.

D^r BOYER, agrégé à la Faculté, expert des Tribunaux de Lyon.
D^r BROUARDEL, membre de l'Institut, professeur et doyen de la Faculté de médecine de Paris.
D^r CABANÈS, directeur de la *Chronique médicale*, Paris.
Professeur CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit de Lyon.
D^r Albert CARRIER, médecin honoraire des Hôpitaux de Lyon.
D^r CAYLA, médecin de la maison de santé Galimi, Neuilly (Seine).
D^r CAZENEUVE, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r CHANDELUX, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r CHANOUZ, préparateur de physiologie à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r CHAUMIER, de Lyon.
D^r CLAUDOT, médecin inspecteur, directeur du service de santé du 14^e corps et du gouvernement de Lyon.
D^r CLÉMENT, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon.
D^r COLLET, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r COMMANDEUR, médecin accoucheur de l'Hôtel-Dieu de Lyon.
D^r CONDAMIN, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.
COQUELIN CADET, sociétaire de la Comédie-Française.
D^r CORIN, professeur de médecine légale à l'Université de Liège.
D^r COURJON, directeur de la maison de santé de Meyzieu (Isère).
D^r COURMONT, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r CROLAS, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r CURTILLET, professeur à l'École de médecine d'Alger.
DEANDREIS, sénateur de l'Hérault, Paris.
DEBENEY, père, notaire honoraire à Bourg.
Gabriel DEBENEY, notaire à Bourg.
D^r DOR, père, ancien professeur à l'Université de Berne.
D^r DORNIER, médecin-major de 1^{re} classe en retraite, à Lyon.
D^r Maurice DOYON, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.

D^r DREYFUS, de Lyon.
D^r Raphaël DUBOIS, professeur à la Faculté des sciences de Lyon.
D^r DUBUISSON, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, Paris.
P. DUMAREST, de Roanne.
DUMOND, ancien directeur de la Caisse d'épargne de Lyon.
D^r DURAND, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r DURAND, à la Croix-Rousse, Lyon.
D^r FLORENCE, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r FOCHIER, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r FOUQUET, du Caire (Égypte).
D^r FRÉCON, médecin des hôpitaux de Vienne (Isère).
GAISMAN, de Lyon.
M.-J. GARIN, avocat à Lyon.
D^r GARNOT, de Lyon.
GARRAUD, professeur à la Faculté de droit de Lyon.
D^r GENOUX, préparateur à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r GILBERT-LAURENT, de Roanne.
D^r Frantz GLÉNARD, de Vichy.
D^r GRIVET, à Lyon-Vaise.
D^r J. GROS, professeur à l'École des Beaux-Arts de Lyon.
D^r GUILLEMAUD, à Feurs (Loire).
Alexandre GUILLIERMOND, licencié ès sciences, Lyon.
D^r GUINARD, chef des travaux de thérapeutique à la Faculté de Lyon.
D^r HUGOUNENQ, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
HYDE, vice-président de la C^{ie} l'*Équitable des États-Unis* à New-York.
D^r JABOULAY, agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon.
D^r KOEHLER, professeur à la Faculté des sciences de Lyon.
D^r LADAME, privat-docent à l'Université de Genève (Suisse).
D^r LAMOUREUX, médecin-major à Châteaudun, 1^{er} chasseurs à cheval.

- D^r LANNOIS, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r LAROYENNE, professeur adjoint à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r LARRIVÉ, médecin de la maison de santé de Meyzieu (Isère).
D^r Émile LAURENT, de Paris.
D^r LAVERAN, membre de l'Académie de médecine, ancien professeur au Val-de-Grâce.
D^r LÉPINE, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r LORTET, professeur, doyen de la Faculté de médecine de Lyon.
D^r MARANDON DE MONTYEL, médecin de l'asile de Ville-Évrard (Seine).
D^r Étienne MARTIN, préparateur au laboratoire de médecine légale de Lyon.
D^r MARTY, médecin-major à l'hôpital militaire Saint-Martin (Paris).
D^r Claude MARTIN, de Lyon.
Pierre MASSON, éditeur à Paris.
MATHIS, professeur à l'école vétérinaire de Lyon.
D^r MAX-SIMON, ancien médecin en chef à l'asile de Bron.
Lucien MAYET, interne des hôpitaux de Lyon.
D^r MERLIN, de Saint-Étienne (Loire).
D^r MEYER, de Rambouillet.
MINOVICI, professeur de médecine légale à l'Université de Bucarest (Roumanie).
D^r MOLARD, médecin des hôpitaux de Lyon.
D^r MORAT, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r MOTET, membre de l'Académie de médecine, Paris.
D^r NOGIER, médecin inspecteur, directeur de l'École du service de santé militaire de Lyon.
M. OGIASTRONI, directeur des prisons du Rhône.
D^r OLIVE, professeur de médecine légale à l'École de médecine de Nantes.
D^r PARCELLY, de Lyon.

- PAULIAN, directeur de l'*Équitable des États-Unis* à Lyon.
D^r PAVIOT, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.
P. PEIXOTTO, directeur général de l'*Équitable des États-Unis*, Paris.
D^r Charles PERRIER, médecin de la maison centrale de Nîmes.
PETIT, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre du Conseil d'hygiène de Lyon.
D^r PIC, agrégé à la Faculté de médecine et médecin des hôpitaux de Lyon.
Paul PIC, professeur à la Faculté de droit de Lyon.
D^r PIERROT, médecin principal en chef à l'hôpital Saint-Martin, Paris.
D^r PINARD, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
D^r A. PONCET, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
PORTERET, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon.
D^r POZZI, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
PRJEVLASKY, juge de paix à Moscou (Russie).
D^r REBATEL, membre du Conseil d'hygiène de Lyon.
D^r REGAUD, chef des travaux d'histologie à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r RÉGIS, chargé du cours des maladies mentales à la Faculté de médecine de Bordeaux.
D^r RENAUT, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
D^r RIGAL, médecin principal en chef à l'hôpital des Collinettes, Lyon.
D^r ROBIN, de Lyon.
D^r Étienne ROLLET, agrégé à la Faculté de médecine et chirurgien des hôpitaux de Lyon.
Louis ROLLET, avoué à Lyon.
D^r ROQUES, agrégé à la Faculté de médecine et médecin des hôpitaux de Lyon.

D^r SIRAUD, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.

D^r SAINT-PAUL, médecin-major, en Tunisie.

Claudius SEYROL, avoué à la Cour d'appel de Lyon.

A. SIMON, ex-pharmacien-major de l'armée à Lyon.

D^r SOULIER, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

Adrien STORCK, éditeur à Lyon.

D^r TACHARD, médecin principal, directeur du Service de santé à
Nantes.

TARDE, de l'Institut, professeur au Collège de France, Paris.

D^r TELLIER, de Lyon.

Pierre TEILLARD, inspecteur général à l'*Équitable des États-Unis*,
Paris.

D^r Joseph TEISSIER, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

D^r TESTUT, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

D^r TOURNIER, de Lyon.

VAUTIER, professeur adjoint à la Faculté des sciences de Lyon.

VERMALE, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

VESNITCH, professeur à la Faculté de droit de Belgrade (Serbie).

D^r VIRY, médecin inspecteur, directeur du Service de santé du 15^e corps
à Marseille.

VLEMINCKX, membre de l'Académie de médecine de Belgique, Bruxelles.

VUY, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

WALDMANN (Abel), agent de change à Lyon.

D^r WEILL, agrégé à la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux
de Lyon.

WILSON, vice-président à l'*Équitable des États-Unis* à New-York.

D^r ZORAB, médecin de l'hôpital, à Constantinople.



Hérog J. Heuse

AU PROFESSEUR LACASSAGNE

ses Elèves et ses Amis

(le 23 Février 1901.)

Le Vieil Ouvrier

par Constantin Meunier

— 13 —

Les souscripteurs furent convoqués par la lettre
ci-après :

Lyon, le 15 février 1901.

M

“ Nous vous remercions d'avoir bien voulu prendre part à la souscription ouverte par les amis et élèves du professeur LACASSAGNE, pour lui offrir un bronze à l'occasion de sa promotion comme Officier de la Légion d'honneur.”

Cet objet d'art lui sera remis en une réunion tout à fait intime le samedi 23 février, à 8 h. 3/4, au restaurant Maderot, place de la Bourse, Lyon.

Nous espérons que vous voudrez bien vous joindre à nous prions d'agréer l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Les souscripteurs furent convoqués par la lettre
ci-après :

Lyon, le 15 février 1901.

M

Nous vous remercions d'avoir bien voulu prendre part à la souscription ouverte par les amis et élèves du professeur LACASSAGNE, pour lui offrir un bronze à l'occasion de sa promotion comme Officier de la Légion d'honneur.]

Cet objet d'art lui sera remis en une réunion tout à fait intime, le *samedi 23 février, à 8 h. 3/4*, au restaurant Maderni, place de la Bourse, Lyon.

Nous espérons que vous voudrez bien vous joindre à nous, et vous prions d'agréer l'assurance de nos meilleurs sentiments.

LE COMITÉ.



Le 23 février, à 9 heures du soir, dans les salons du restaurant Maderni, plus de 70 personnes étaient réunies pour féliciter le professeur Lacassagne et lui remettre un bronze : *Le vieil Ouvrier*, de Constantin MEUNIER.

Voici les discours prononcés à cette réunion.

Le D^r Étienne MARTIN, préparateur au laboratoire de médecine légale, s'exprime ainsi :

MON CHER MAITRE,

Votre promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur a fourni à vos amis et à vos élèves l'occasion de vous donner une preuve de leur reconnaissance et de leur admiration.

En vous offrant ce souvenir, nous aurions désiré que tous ceux qui ont répondu à notre appel et que les mêmes sentiments animent, fussent présents pour vous dire combien ils sont heureux, chaque fois qu'une nouvelle

distinction vient rehausser le nom et consacrer la renommée de leur maître.

Ceux de vos élèves que l'éloignement sépare de nous sont ici de cœur. Ils n'ont pas oublié l'influence que vos leçons ont eu sur l'éclosion de leurs idées, la méthode d'observation que vous leur avez enseignée, les préoccupations scientifiques qui vous guident dans les recherches médico-légales ; enfin, les principes de haute philosophie sociale que vous affirmez dans votre enseignement et que vous appliquez dans vos rapports avec la justice : la dignité et l'impartialité de l'expert dont le rôle est d'intervenir pour la défense comme pour l'accusation, lorsque sa conviction est solidement et scientifiquement établie.

Ils savent aussi avec quelle sollicitude vous les suivez dans leur carrière et avec quelle bonté dans les occasions difficiles vous les assistez de vos conseils.

Vous êtes pour eux le maître, qui leur a montré l'idéal scientifique qu'ils s'efforceront d'atteindre et l'exemple qu'ils devront suivre.

S'il m'était permis d'exprimer un regret au milieu de cette fête, ce serait que nous n'ayons pu nous réunir dans ces lieux que nous aimons et dans lesquels nous avons coutume de vivre et de travailler : ce laboratoire, ces musées peuplés de pièces anatomiques, de tableaux, de statistiques qui ont été les premiers fondements des

doctrines anthropologiques que vous enseignez. Ils s'animent en quelque sorte et parlent aux yeux des visiteurs lorsque vous les interprétez avec ce luxe d'images et de comparaisons qui vous ont permis de résumer en quelques aphorismes désormais célèbres les théories sociales du crime.

C'est une partie de vous-même que ce laboratoire et ces collections si longuement et si minutieusement entassées.

Laissez-moi vous dire, cher Maître, combien nous sommes fiers d'appartenir à cette école de criminologie lyonnaise dont vous êtes le fondateur.

De nombreuses lettres me sont parvenues où chacun me prie d'être son interprète en cette circonstance, permettez-moi de vous en lire quelques-unes, elles vous traduiront mieux que mes paroles les sentiments de tous.

M. le professeur BROUARDEL écrit :

Dites à vos amis que je suis de cœur avec vous, que je bois à la santé de Lacassagne et à ses succès, mais excusez-moi de ne pas aller à Lyon. Je ne puis m'absenter un seul instant.

M. le professeur TARDE, de l'Institut :

Des raisons qu'il serait trop long de développer, des obligations professionnelles avant tout, rendues plus lourdes par une longue et

tenace maladie qui m'a fait perdre beaucoup de temps, m'empêchent absolument de prendre part à votre fête.

Je ne puis vous exprimer à quel point cette impossibilité m'est pénible. J'aurais été si heureux d'assister à cette affectueuse cérémonie où je ne serai que de cœur, et de donner à Lacassagne, en échange de tous les témoignages d'amitié chaude et dévouée que j'ai reçus de lui depuis nombre d'années, cette marque de sympathie ! Ma place était parmi vous, à bien des titres. D'abord, je suis son collaborateur aux *Archives*, et peut-on être son collaborateur sans être son ami ? Puis il s'agit là d'une collaboration purement apparente et en réalité, c'est lui qui prend toute la peine, et depuis plusieurs lustres, je me pare des plumes d'autrui. Il est vrai que Lacassagne est habitué à se laisser plumer de la sorte, et dans cette riche bibliothèque des thèses de ses élèves où tous les côtés de la médecine légale et de l'anthropologie criminelle sont explorés avec tant de talent et de documentation, qu'est-ce qui n'émane pas de lui, quoique non signé de son nom ?

J'ai fait comme si j'étais son élève, voilà tout.

Et de fait, ne le suis-je pas quelque peu ? Je ne suis entré qu'après lui dans cette École française d'anthropologie criminelle dont il a été le fondateur et à laquelle il a attaché le nom de Lyon. Qui, plus que lui, m'a été utile à mes débuts dans cette carrière, dans cette lice où nous avons combattu côte à côte ? Avec Ribot qui m'avait déjà ouvert les portes de la *Revue philosophique*, il est l'homme qui m'a le plus aidé alors, le plus efficacement et le plus chaleureusement accueilli.

C'est que Lacassagne n'est pas seulement un esprit des plus chercheurs et des plus hardis, il est aussi, je dirais presque surtout, un éveilleur et un directeur d'esprits, un indicateur de premier ordre.

Il est le professeur toujours bienveillant et toujours respecté. Et, dans son domaine, qui n'est pas étroit, il est maître. Mais cela n'est rien encore, et je le louerais bien mal si je ne mettais bien au-dessus

de toutes, ces rares qualités de cœur qui le distinguent, des qualités de cœur qui le rendent infiniment cher à quiconque l'a vu de près, dans son intimité domestique et rurale, dans sa douce villa de Villerest, sur les bords sauvagement beaux de la Loire, où, pêcheur et vigneron, il récolte un vin qui, en causant avec lui, m'a paru délicieux et que j'aimerais encore boire à sa santé.

M. le D^r CORIN, professeur de médecine légale
à Liège :

MON CHER MAÎTRE,

Beaucoup de « petits Belges » auraient, comme moi, voulu se trouver à Lyon aujourd'hui. Vous comptez, en effet, par delà toutes les frontières, des disciples et des amis. Tous auraient voulu vous serrer la main et vous dire combien ils sont heureux d'une distinction que nul mieux que vous n'a méritée.

Mais, à l'inverse de la maison de Socrate, les salons Maderni seraient trop petits pour contenir la foule de ceux qui se réclament de votre enseignement et de votre amitié.

J'aurais été, cependant, bien heureux de vous dire moi-même combien tous ici nous admirons les qualités qui font de vous un maître incontesté : cette merveilleuse faculté d'assimilation qui ne vous laisse étranger aucun point de la médecine légale ; cette incomparable lucidité dans l'exposition des faits qui permet aux moins initiés de vous comprendre ; cette probité scientifique, cet enthousiasme au travail, cette ardeur généreuse que vous communiquez si libéralement à ceux qui vous entourent.

C'est tout cela qui vous a permis de fonder et d'alimenter le plus florissant des journaux de médecine légale et de faire école. Car il y a

une École, je ne dirai pas de Lyon : vous avez, je le répète, renversé les octrois et les frontières ; il y a une École de Lacassagne et c'est à cette École que je suis fier d'appartenir un peu, bien que je n'aie pas eu le bonheur de suivre de près votre enseignement.

Comptez-moi donc, mon cher Maître, au nombre de tous ceux, amis ou disciples, qui sont heureux de vous fêter aujourd'hui.

Ces témoignages du professeur Brouardel, du savant criminologiste Tarde, des professeurs de médecine légale de Vienne, de Bruxelles, de Bucarest, de Liège, de Bordeaux, et ceux qui me sont parvenus de tous les pays, je vous les transmets. Ils donnent à cette fête un caractère tout à fait particulier. Ce n'est pas seulement une manifestation locale, c'est un témoignage d'admiration et de vive sympathie de la part des médecins légistes. Ils consacrent ainsi notre maître et son œuvre.

Je bois à sa santé, à ses succès.

M. le D^r BOYER, agrégé à la Faculté de médecine :

MON CHER MAÎTRE,

Je ne veux pas m'aventurer dans un discours, ce serait fort imprudent de ma part, après ce que vous venez

d'entendre, et devant des maîtres de la parole comme vous, et comme ceux que je vois autour de vous.

Cependant, je ne peux laisser passer la circonstance qui nous réunit ici sans vous adresser quelques paroles au nom de vos élèves ; et par conséquent en mon propre nom.

Ces élèves ne sont peut-être pas ici très nombreux. Ils sont un peu dispersés au loin ; et puis, parmi eux, hélas ! la mort a fait des vides qui, je le sais, vous ont été particulièrement douloureux ; enfin, dans le coin très spécial, quoique très vaste, de la médecine que vous cultivez, et que vous remplissez de votre grande personnalité, vous ne pouvez pas grouper autour de vous un nombre de disciples aussi grand que peuvent le faire ceux qui, soit à la Faculté, soit dans les grands services hospitaliers, s'occupent de médecine générale. Mais s'ils sont relativement peu nombreux, vos élèves tâchent de racheter leur petit nombre par certaines qualités, notamment par la fidélité de leur souvenir, et la solidité de leur attachement pour vous. J'ai connu et je connais plusieurs d'entre eux, et je sais par eux que rien, ni la distance, ni le temps, ne peut leur faire oublier la séduisante et instructive originalité de votre enseignement, et surtout, la cordialité particulièrement affectueuse de vos relations personnelles.

Pour moi, mon cher Maître, ces sentiments ne sont pas heureusement à l'état de souvenirs, mais à l'état de réalité bien actuelle.

Moi aussi je me souviens, et je n'oublie rien.

Je vous parlais tout-à-l'heure de la médecine générale. Je me rappelle que je m'étais jadis embarqué sur cette grande galère de la médecine générale. J'y ai été fortement secoué et ballotté, j'y ai essuyé des orages, j'y ai même entrevu le naufrage. Vous, mon cher Maître, vous rappelant sans doute, le joli chapitre que vous avez écrit, entre tant d'autres, sur les secours à donner aux noyés, vous m'avez tendu la main, et vous m'avez défendu de la submersion.

Il est vrai que le bateau sur lequel vous m'avez recueilli, la Morgue, n'est pas d'un confortable exquis et d'une solidité à toute épreuve, et qu'il fait entendre parfois des craquements inquiétants... Mais il n'a pas dépendu de vous qu'il n'en soit autrement, et, qui sait ? les vieux bateaux qui craquent sont peut-être les plus durables.

Je suis donc doublement heureux, personnellement et en qualité d'élève, de vous féliciter aujourd'hui de la haute distinction qui vous a été accordée dans la Légion d'honneur.

Le *Journal officiel* a bien essayé de nous faire croire que c'était au titre militaire que vous étiez une seconde

fois décoré. Nous n'en avons rien cru. Nous savons que c'était, de la part de l'Administration supérieure, un de ces artifices de procédure auxquels on ne peut se laisser prendre, et auquel nous ne nous sommes pas mépris. Non ! c'est au professeur que s'adresse cette distinction, au professeur qui a donné tant d'éclat et de relief à la chaire qu'il occupe à la Faculté de Lyon, qui a illustré la médecine légale française, et s'est acquis, dans cette branche, une notoriété universelle et incontestée. C'est à ce titre que nous vous revendiquons, mon cher Maître, à ce titre que nous vous offrons ce modeste souvenir, et que nous vous prions de laisser arriver jusqu'à vous nos respectueuses félicitations et nos hommages bien sincèrement affectueux.

M. le professeur HUGOUNENQ :

MON CHER AMI,

On ne sera pas surpris, je crois, si je prends la parole, ce soir, au nom des amis que vous comptez à la Faculté de Médecine, et si quelqu'un y trouvait à redire, je ne manquerais pas de raisons pour me justifier. C'est d'abord

parce que cela me fait plaisir, c'est ensuite parce que vos collègues ont été trop heureux de votre promotion dans la Légion d'honneur pour ne pas exprimer tout haut et, en quelque sorte, sur le mode collectif, les félicitations que, personnellement, chacun vous avait adressées.

Nous avons pensé qu'une fête serait bienvenue si elle réunissait ceux de vos collaborateurs, de vos amis qui, associés à votre labeur quotidien, s'intéressent à vos efforts, estiment votre œuvre et applaudissent à vos succès.

Il suffisait, pour nous réjouir, de la pensée que vous étiez heureux vous-même et je ne suis coupable ni d'une indiscretion ni d'une malice, en affirmant que votre promotion vous a fait un grand, un très grand plaisir. C'est chose fort naturelle et il n'est pas difficile de comprendre les motifs légitimes que vous aviez d'être heureux, ni même de les faire agréer par la philosophie la plus exigeante.

Je n'ai pas dessein d'esquisser ici la psychologie du décoré ; aussi bien y aurait-il quelque prétention à l'essayer devant vous qui êtes en état de récidive ; mais je crois qu'en ces matières, on s'en tient à des opinions superficielles quand on fait à la vanité la part prépondérante et même exclusive qu'on lui attribue trop volontiers. A suivre ces errements, on s'expose à méconnaître et à calomnier des sentiments qui sont très nobles.

Il y a, en effet, d'autres mobiles que la vanité (j'entends pour certains caractères) à la joie que les distinctions honorifiques font éprouver à ceux qui les obtiennent : bien peu d'hommes restent indifférents au témoignage publiquement rendu de l'utilité et de la portée de leur effort. Ce témoignage, vos camarades de l'armée vous l'ont donné et j'aime à croire que, s'ils n'ont pas oublié les services militaires que vous aviez rendus au milieu d'eux, ils ont voulu reconnaître aussi ce que vous avez fait, au cours de votre carrière universitaire, pour la science et pour l'enseignement.

Car, mon cher ami, si je ne craignais de blasphémer en oubliant les malheurs que la vie ne vous a pas épargnés, je vous dirais que vous êtes un homme heureux : vous avez vécu deux fois. La retraite qui n'est, pour la plupart, qu'une sorte de léthargie a été, pour vous, l'occasion d'une renaissance et votre vie militaire n'était pas encore terminée que vous inauguriezd'une existence nouvelle.

Il y a vingt ans, à une époque où la décentralisation n'apparaissait que comme un rêve d'utopiste, créer en province, dans une Faculté neuve, sans traditions, sinon sans racines dans le passé, créer une école, y attirer des élèves par l'éclat de vos leçons et le retentissement de vos travaux, poursuivre des recherches originales, inspirer

et diriger celles de votre entourage, grouper dans votre laboratoire une collection que personne en France ne se flatte d'égaliser, fonder un recueil qui vous est bien personnel, en un mot, porter au premier rang, dans le monde des médecins légistes, la réputation d'un foyer scientifique de cette province autrefois si dédaignée, tout cela c'était proprement une gageure, mon cher ami, et cette gageure vous l'avez gagnée.

Pour y réussir, il ne suffisait pas seulement d'être un médecin instruit, ce qui est beaucoup ; il était indispensable de savoir du droit et de l'anthropologie, d'être clinicien et criminaliste, psychologue et, partant, philosophe, de mettre de rares connaissances professionnelles au service de ces idées générales que, par une heureuse fortune, vous avez su associer à toute votre activité scientifique.

Vous avez compris que les idées générales ne sont pas seulement la raison d'être et le couronnement de la science : étant les initiatrices de toutes les recherches, elles sont à l'origine de tous les progrès. Cette notion, très claire et toujours présente à votre esprit a fait de vous un chef d'école.

Et cependant, je ne serais que l'interprète de notre pensée à tous si, en vous, je ne saluais qu'un maître.

Il me plaît de rappeler ici que j'ai beaucoup d'affection

pour vous et que cette affection va bien au delà de la banalité commune. Il y a longtemps que mon amitié a passé cette ligne ; elle se tient au-dessus et sait trouver, en dehors de votre personnalité scientifique, les raisons de l'estime et de l'attachement que j'ai pour vous.

Je voulais, ce soir, vous dire ces choses, assuré qu'elles vous feraient plaisir, parce qu'elles viennent du cœur.

M. A. STORCK :

MON CHER AMI,

Les titres officiels qui vous ont valu votre promotion viennent d'être éloquemment évoqués.

Il ne resterait à vos amis qu'à exprimer la part qu'ils prennent à l'allégresse commune à tous ceux qui sont ici, s'ils n'avaient le droit et l'agréable devoir de rappeler vos qualités d'ordre intime dont le prix est encore accru pour eux par votre valeur scientifique.

C'est à votre affectuosité, à votre aménité inaltérable, à votre altruisme toujours en éveil qu'il leur appartient de rendre hommage.

Ceux-là seuls qui sont de votre commerce quotidien en

peuvent apprécier exactement l'intensité, la vigilance. Ceux-là seuls, en effet, savent avec quel oubli de vous-même, avec quel chaud désintéressement, vous avez toujours présents à l'esprit ceux qui vous sont chers ; avec quelle ardeur vous vous employez à leur être agréable ou utile, avec quel art vous avez le talent de mettre leurs qualités en évidence, de justifier, en quelque sorte, les sentiments que vous leur avez voués, comme si ces sentiments, émanant de vous, n'étaient pas la plus forte preuve qu'ils en sont dignes.

Quand ils songent aux multiples besognes que vous assumez, à vos travaux personnels, à vos expertises criminelles, à vos éloquentes leçons, au Conseil d'hygiène, à la Commission des prisons, que sais-je encore ! ils se demandent comment vous trouvez un instant pour cette préoccupation dont ils sont l'objet, dont vous leur donnez de continuelles preuves, et chacun d'eux a peine à se défendre de cette illusion qu'il ne peut être que seul à bénéficier d'un tel privilège.

Il est superflu d'ajouter que dans cet état d'âme, ils se réjouissent de tout leur cœur de ce concours affectueux qui leur prouve, une fois de plus, que ceux qui vous aiment sont légion.

Une seule ombre plane sur la fête qui nous réunit. Vous ne pouvez n'y pas penser dans cette heure de joie,

vous nous en voudriez de ne pas vous dire que nous y pensons avec vous.

Oui, mon cher ami, nous sentons aussi se réveiller en nous une douleur assoupie, mais vivace. Nous songeons combien eût été douce à celle que nous pleurons avec vous cette fête qui, dans la forme qui l'eût le plus touchée, rend un éclatant hommage à l'homme que, mieux que quiconque, elle pouvait, par ses hautes qualités d'intelligence et de cœur, apprécier à toute sa valeur.

Laissez-moi encore, puisque c'est au titre d'ami que je parle, titre que vous savez faire consacrer par l'affection de tous les vôtres, vous dire aussi nos sentiments pour vos enfants ; vous exprimer nos vœux pour que votre exemple, les hautes leçons que vous leur donnez par tous les actes de votre vie restent leur modèle et leur soient un palladium ; pour que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, leur loyauté, leur amour du travail leur donnent à leur tour la situation que vous avez conquise ; pour que ces cœurs que vous aurez formés trouvent aussi, ardentes et fidèles, des amitiés comme celles qui sont venues aujourd'hui vous renouveler l'assurance de leur inaltérable affection.

M. le D^r CLAUDOT, médecin-inspecteur, directeur
du Service de santé du 14^e Corps :

MON CHER AMI,

M. le D^r Étienne Martin vient de t'exprimer les félicitations des membres présents ou absents de ta famille scientifique. Je t'apporte celles non moins chaleureuses de ta famille militaire. Pour celle-ci tu as bien été un peu l'enfant prodigue, mais c'était pour de bons motifs, avec esprit de retour, et nous t'avons toujours considéré comme un des nôtres au cours de tes infidélités universitaires.

MESSIEURS,

J'apprécie comme vous, chez l'ami que nous fêtons, l'homme de science, l'expert, le professeur et l'écrivain. Je vous demande cependant la permission de parler surtout au vieux camarade des bons et des mauvais jours, et de lui rappeler en quelques traits notre commune carrière militaire. Je me réserve ainsi la meilleure part, celle du cœur.

Je suis lié avec Lacassagne depuis 1863; entré à l'École militaire de santé un an après moi, il vint s'y asseoir précisément à mes côtés. Pendant une année nous avons

étudié, médité et rêvé.... les coudes sur la même table de travail. Tu n'as pas oublié, n'est-ce pas, l'étude 74! — Le hasard a parfois de ces heureuses chances : et ce lien qu'il avait noué, nous l'avons affectueusement resserré d'année en année depuis bientôt trente-huit ans. Venus de provinces fort éloignées, le Quercy et la Lorraine, — nous apportions sur les bancs de l'École bien des sentiments communs : l'amour du travail, de la science, du beau, de la poésie! — Certaines questions aussi nous séparaient : la bonne harmonie ne va pas sans quelque variété! en philosophie nous n'étions pas toujours d'accord, en littérature nous opposions poète à poète et c'était le sujet de discussions animées, où l'esprit s'affinait, où les idées se rectifiaient et s'affirmaient tout à la fois. — D'ailleurs nos chères Écoles de Strasbourg, la civile comme la militaire, étaient des sentinelles d'avant-garde : en face de l'Erbfeind tous les dissentiments s'effaçaient dans un amour passionné de la Patrie.

C'est à Strasbourg que nous avons connu, aimé, pris pour modèles tant de maîtres distingués que nous voyons maintenant avec tristesse disparaître l'un après l'autre. C'est là que nous écoutions ensemble les leçons du vénéré professeur Tourdes, dont je fus le répétiteur, et dont tu devais développer plus tard si judicieusement la méthode, désormais incontestée, grâce à toi.

Après une courte séparation et notre stage à Paris, nous nous retrouvions côte à côte à Strasbourg en 1870 : jadis collègues d'internat, maintenant de répétitorat, nous nous préparions au concours de l'agrégation. Le coup de foudre d'Ems vint bouleverser nos calmes études et changer l'orientation de notre vie...

Puis ce furent les âpres journées du siège pendant lequel nous ne quittâmes guère l'hôpital où nos services étaient voisins, et où nous partagions la même chambre. Te souviens-tu de cette nuit d'angoisse que nous passâmes à préserver nos salles de l'incendie, tout proche, allumé par les obus allemands, pendant qu'un vent violent couvrait de débris enflammés les toitures et les cours ? Et cependant ces jours ne furent pas les plus tristes de l'année terrible : nous tenions encore le Rhin et nos cœurs étaient réconfortés par la patriotique abnégation et l'infatigable dévouement de nos frères alsaciens. — Après la catastrophe dont nous appelons la réparation avec confiance, — tu me le disais encore hier dans ton langage imagé, — les péripéties de la guerre nous séparèrent. Lacassagne, Messieurs, envoyé à Montpellier avec un groupe de nos élèves militaires, y enlevait brillamment dès 1872 une chaire d'agrégation, tandis que je rejoignais les ambulances actives et aussitôt après, l'Algérie.

Dans ta thèse sur la « putridité morbide », à cette

époque préhistorique de la microbiologie, tu t'étais prononcé hardiment en faveur du rôle pathogénique des bactéries, sinon comme germes spécifiques de chaque maladie infectieuse, du moins comme agents directs de toutes les complications septicémiques. Vous pouvez juger à ce trait, Messieurs, de l'ouverture d'esprit et de la sûreté de jugement du futur professeur. Les concours n'étaient pour toi qu'un jeu : tu passais en un tournemain de l'agrégation de Montpellier à celle du Val-de-Grâce ; et tu trouvais encore au milieu de ces travaux le temps de faire campagne. Vers 1878 tu me rejoignais en Algérie. Après avoir parcouru de concert les hôpitaux de la division d'Alger, nous rentrions en France presque simultanément et tous deux à Lyon : Lacassagne à la Faculté de médecine, pour y occuper avec l'éclat et l'autorité que vous savez, Messieurs, la chaire de médecine légale, et moi à l'hôpital militaire de la Charité, futur berceau de l'École du service de santé. J'ai pu ainsi assister et applaudir aux leçons d'ouverture de deux de mes meilleurs amis dont l'un est le héros, et l'autre l'un des principaux participants de la fête d'aujourd'hui : Lacassagne et Teissier.

Je m'attarde un peu trop, je le sens, en des souvenirs personnels : peut-être m'en excuserez-vous, Messieurs ; et toi, mon cher ami, tu penseras, j'en suis certain, que pour remplir le but de notre réunion amicale, ce n'est pas une

trop mauvaise manière que d'essayer de revivre avec toi les années déjà longues et un peu lourdes, que nous avons parcourues ensemble. A notre âge, sans dédaigner l'avenir, il est bien permis de sourire un peu au passé.

Une fois encore la campagne de Tunisie traversa mes projets, me rejeta dans de nouveaux et lointains déplacements. J'ai pu du moins revenir à Lyon assez tôt, il y a deux ans, pour présenter et recommander de tout mon pouvoir au ministre de la guerre une proposition pour le grade d'officier de la Légion d'honneur en faveur du médecin principal, professeur de médecine légale, et je suis particulièrement heureux d'avoir promptement réussi.

N'en doutez pas, Messieurs, si le ministre a voulu surtout récompenser les beaux services militaires de notre ami, et encourager le zèle qu'à l'exemple de plusieurs d'entre vous il veut bien encore promettre à l'armée, — la haute situation du médecin légiste et du professeur en a fait mieux ressortir la valeur ; et l'administration de la guerre n'apprécie pas moins les services universitaires, étroitement liés à Lyon avec les premiers, et l'enseignement si pratique et si sûr largement donné aux élèves du Service de santé.

C'est à tous ces titres, mon cher Lacassagne, que je suis fier et heureux de venir, au nom du corps de santé militaire, te donner ici l'accolade du camarade dans la

Légion d'honneur, et la cordiale poignée de mains du fidèle ami.

M. Paul ARCIS, avocat :

MON CHER DOCTEUR,

On m'a demandé de dire quelques mots au nom de ceux qui ont eu la bonne fortune de vous rencontrer dans le prétoire, et qui ont été les témoins de l'œuvre féconde que vous y avez accomplie. Je remercie du fond du cœur ceux qui ont eu cette aimable pensée. C'est un honneur pour moi, un honneur que j'ambitionnais et que j'eusse volontiers réclamé. Il me semble même que c'est une dette personnelle que j'acquitte et aussi la dette de tous ceux qui peuvent affirmer avec moi les services immenses que vous avez rendus à la justice.

Je dis services, Messieurs, et je m'entends : c'est servir la justice et la bien servir que de dire, au nom de la science, où est la vérité. Peu importe à qui cette vérité devra profiter ou nuire : à la barre, que cette barre soit criminelle ou civile, pour l'expert il n'y a plus, il ne doit y avoir ni ministère public, ni avocat, ni demandeur puissant, ni défendeur abandonné : il y a des faits, sur lesquels il

aura l'unique et belle obligation de jeter la lumière de sa science, de ses recherches, de son expérience, de son impartialité.

A ce grand devoir vous n'avez jamais failli. Mais ce n'est point là seulement l'hommage que je veux vous rendre : pour moi, votre œuvre a été encore plus haute ; je le répète avec tous ceux que nous venons d'applaudir et d'entendre, elle a été celle d'un innovateur.

A Dieu ne plaise que je touche ici à des mémoires respectées, à des noms demeurés justement illustres ; mais en laissant intact tout ce patrimoine du passé, je pourrai dire encore que par vous, votre enseignement, vos exemples, les expertises médico-légales ont revêtu un caractère de précision, de clarté, de fière indépendance, qui en nous imposant le respect nous ont aussi donné toute confiance et toute sécurité.

« Vous ne nous aidez pas assez, Docteur », vous disait naguère un président d'assises, qui était cependant un esprit très libéral et un fort honnête homme.

Oui, trop longtemps, ce fut une tradition, pour ne rien dire de plus, que les experts de nos tribunaux fissent en quelque sorte partie du personnel judiciaire ; et on connut des parquets qui leur mesuraient la confiance au degré de complaisance de leurs rapports. Nous n'avons plus à subir ces tristesses et ces douloureuses défaillances : l'expert

n'est aujourd'hui que le serviteur inflexible de la vérité scientifique. C'est une conquête, Messieurs, et sans aucune fierté, j'ajoute qu'il a fallu bien des années pour l'imposer à nos mœurs.

Mon cher Docteur, vous n'avez jamais aidé les présidents ou les avocats généraux en détresse ; pas davantage vous ne vous êtes prêté aux dénégations, aux équivoques fallacieuses des coupables, ou aux artifices des avocats trop habiles. Souverainement indépendant, affirmatif quand les constatations de la science vous permettaient de l'être, noblement hésitant quand les résultats de votre expertise vous commandaient de douter, dédaigneux toujours de ces félicitations ou de ces reproches, dont certains magistrats, avides de condamnations, se faisaient autrefois les dispensateurs prodigues, vous n'avez jamais eu d'autre préoccupation, d'autre but, d'autre culte que la vérité.

Et cette sereine impartialité, vous l'avez dépensée dans toutes les occasions, pour les plus humbles comme pour les plus élevés, pour les plus pauvres comme pour les plus fortunés : les préventions, les courants d'opinion, les influences de pouvoir, les conceptions du magistrat instructeur, les injustices de l'esprit de secte et de parti, tout s'est arrêté impuissant et désarmé à la porte de votre laboratoire.

Voilà l'hommage sincère et vrai que j'avais au fond du cœur, et qu'au nom de tous ceux qui l'ont suivi dans le prétoire, je suis heureux de rendre au professeur éminent, à l'expert consciencieux et libre, au savant fondateur des *Archives de l'Anthropologie criminelle*, à notre ami, le docteur Lacassagne.

J'aurais pu chercher dans mes souvenirs, évoquer tous ces procès célèbres auxquels votre nom, cher Docteur, restera attaché, depuis le procès de l'huissier Gouffé jusqu'à celui de Vacher, l'assassin responsable; j'aurais pu rappeler les grandes affaires civiles où les plus délicates questions d'intégrité mentale, de survie, de capacité professionnelle ont trouvé en vous un juge si compétent et un expert si judicieux; mais à des voix plus autorisées que la mienne appartenaient l'honneur et le plaisir de retracer votre œuvre scientifique. Avocat, j'ai salué le fidèle auxiliaire de la justice, et c'est à lui que vont nos vœux, nos hommages et ces affectueuses félicitations que nous avons la joie de lui adresser aujourd'hui.

Continuez donc, mon cher Docteur, vos exemples et vos leçons. Gardez-nous pour l'avenir des praticiens éclairés, prudents, souverainement indépendants, comme ceux que vous nous avez déjà donnés, qui se pressent autour de vous, que nous avons vus à l'œuvre et que nous félicitons avec vous. Qu'ils n'oublient jamais, à votre

exemple, que de leurs affirmations peuvent dépendre la fortune, la vie, la liberté, l'honneur des justiciables.

Rien n'est beau, rien n'est grand comme la justice; c'est l'œuvre suprême ici-bas.

Merci à ceux qui en vous discernant cette distinction flatteuse et si méritée, mon cher Docteur, ont voulu honorer celui qui, pour mieux servir la justice de son pays, avait pris pour règle de sa vie : le travail, la science, le culte sacré de la vérité.

M. LACASSAGNE, au D^r Étienne MARTIN :

Il m'est bien doux, mon cher Étienne, de remercier le Comité que vous avez facilement constitué et de vous dire toute ma gratitude pour l'ardeur et le zèle que vous avez mis à aboutir. Votre entreprise n'était pas trop hardie puisqu'elle a réussi. Mais je dois avouer que votre confiance a été plus grande que la mienne.

Vous avez apporté, mon cher ami, dans l'expression de votre reconnaissance et de celle de mes anciens élèves une note émue. Je désire qu'elle ne soit pas personnelle mais représente les sentiments de tous ceux qui ont passé par le laboratoire.

Vous avez dit le plaisir que j'avais à enseigner, le désir jamais assouvi d'ensemencer de jeunes cerveaux, d'y faire naître des idées nouvelles et de provoquer la recherche des faits.

De là, cette centaine de thèses ou mémoires faits par des étudiants et dont l'ensemble constitue une encyclopédie médico-légale presque complète.

Ces travaux montrent la vie intense du laboratoire, où vous-même, depuis huit ans, êtes devenu mon collaborateur et m'avez apporté un concours des plus profitables.

AU D^r BOYER :

Je suis profondément touché de la reconnaissance que vous venez de me témoigner.

Vous êtes, depuis la mort de Coutagne, mon chef de travaux. Votre succès auprès de la justice montre que j'avais bien diagnostiqué en reconnaissant vos grandes qualités.

Ne vous plaignez pas du temps que vous avez consacré à la médecine générale : il n'a pas été perdu. Aujourd'hui vous bénéficiez de ces nombreuses connaissances acquises pour les concours. Sans doute, une branche séparée du tronc est destinée à périr, mais celle qui a pris

corps, de bonne heure, sur le tronc même, devient plus importante puisque elle est plus voisine de la sève. Vous le savez aussi bien que moi, la médecine légale vit des connaissances acquises par la clinique ou la biologie. Vous vous êtes spécialisé au moment favorable, après une forte préparation théorique et pratique. Voilà les raisons d'un succès dont je suis heureux de vous féliciter.

A M. le professeur HUGOUNENQ :

Vous connaissez mon attachement, mon cher Hugounenq : il dure depuis assez longtemps pour nous avoir donné à l'un et à l'autre des preuves de sa solidité.

Vous avez parlé au nom de nos collègues et rien ne pouvait m'être plus agréable que d'entendre dire que j'avais l'estime de mes pairs.

Chaque professeur fait, dans son enseignement, des efforts pour le renom de la Faculté : quelques-uns même lui ont donné la gloire qu'a consacrée l'Académie des sciences.

La confiance de nos collègues vient de nous renouveler notre mandat au Conseil de l'Université : je n'ai accepté cette mission que parce que je restais à vos côtés, certain de pouvoir dans les moments difficiles m'éclairer de vos

avis, convaincu comme vous que nous unissions ainsi nos efforts à ceux de M. Lortet, notre inamovible et si paternel doyen.

Je dois à la vérité de dire que, si j'ai pu travailler, organiser un laboratoire unique, au moins en France, c'est grâce à l'encouragement et à la confiance de mes collègues qui m'ont donné les outils et les éléments indispensables.

Si les pouvoirs publics sur lesquels nous avons le droit de compter nous venaient en aide, nous ferions encore mieux.

Nos efforts ont été appréciés ailleurs et je suis heureux des félicitations venues de différents côtés, de celles de Brouardel, de Benedikt, de Vleminckx, de Corin, de Minovici et d'autres.

Je remercie ces maîtres et collègues de l'estime et de l'affection qu'ils me témoignent si gracieusement.

A M. A. STORCK :

Vous parlez au nom des amis, au nom de ceux qui ont entendu de plus près les battements de mon cœur, qui ont participé à mes joies et pris part à mes douleurs.

Je vous remercie tout d'abord de ne pas avoir oublié celle qui avait eu tant d'influence sur mes actes et mes sentiments.

En parcourant le chemin de la vie, nous perdons des compagnons, mais leur souvenir nous reste et près du point d'arrivée, on constate que seuls les absents sont présents quand nous sentons les tressaillements du cœur ou que les souvenirs du passé nous rappellent des moments heureux.

Laissez-moi donc associer à cette évocation le souvenir de mon vénéré maître Tourdes, de mon précieux collaborateur Coutagne, de mes vaillants et chers élèves Bournet et Chartier : tous m'ont aimé et je peux dire que je le leur ai rendu.

Je veux aussi, mon cher éditeur ami, dire que par votre confiance en moi vous n'avez pas hésité à entreprendre la publication des *Archives d'Anthropologie criminelle* et de la *Bibliothèque de Criminologie*. Voilà seize ans que nous sommes attelés l'un et l'autre à cette besogne qui nous a coûté un peu d'argent, beaucoup de fatigue, mais qui reste un puissant effort de décentralisation scientifique.

A M. le médecin inspecteur CLAUDOT :

Je ne quitte pas les amis en m'adressant à mon vieux camarade Claudot. Laisse-moi te tutoyer, comme nous en avons pris l'habitude à l'École; car, soit méfiance ou

vanité, on ne tutoie pas les amis que l'on connaît après trente ans. On les aime tout autant, mais il n'y a plus la familiarité naturelle des jeunes années.

Nous étions, à l'École de Strasbourg, de la même étude, du même dortoir et plus tard nous nous sommes retrouvés, l'un et l'autre, répétiteurs à cette École, pendant le siège de 1870.

Te voilà médecin inspecteur de corps d'armée et, en ma qualité de médecin principal de la territoriale, j'ai plaisir à être sous tes ordres.

Je n'ai pas oublié que la médecine militaire m'a fait ce que je suis : elle fut pour moi l'*alma mater*.

D'abord, elle m'a imposé, au moment de la fougue, une discipline dont j'avais besoin. Plus tard, elle m'a procuré les loisirs qui permettent de préparer les concours et d'effectuer les travaux personnels.

A Lyon, j'ai été, cinq ans, médecin traitant à Desgenettes et je puis bien avouer, aujourd'hui, que par ma situation de professeur à la Faculté, j'ai rendu quelques services lors de la création de l'École du Service de santé dans notre ville.

Les médecins inspecteurs Legouest, Léon Colin, Du-jardin-Baumetz avaient bien voulu prendre en considération quelques-unes des remarques que j'avais faites. J'ai été peut-être utile dans la préparation de l'accord

qui est survenu, en 1888, entre la municipalité et le ministère.

Je suis, de plus, très fier de continuer auprès des jeunes générations la tradition des médecins militaires devenus des médecins légistes, tels : Ambroise Paré, Louis, Tourdes.

Je m'acquitte de mon mieux de la dette de reconnaissance que j'ai contractée vis-à-vis de la médecine militaire, vis-à-vis de ses chefs qui m'ont proposé, il y a quinze ans, pour la croix de chevalier et viennent, sur ton initiative, mon cher Claudot, de me faire donner la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

A M. Paul ARCIS :

Pourquoi parlez-vous si bien, mon cher Arcis, d'où tirez-vous cette voix chaude et veloutée, comment savez-vous émouvoir ? Je vais vous dire le fond de ma pensée : j'ai l'habitude — vous connaissez la formule — de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité.

Chez vous, mouvements ou pensées viennent du cœur et tout votre être vibre à cette voix intérieure. Vous ne pouvez rappeler notre affection commune et une amitié

déjà vieille, sans en être vous-même ému. Vous savez que sur beaucoup de points — ceux qui en général divisent les hommes du temps présent — nous n'avons pas les mêmes idées. Mais il y a un terrain sur lequel nous sommes d'accord, celui d'une justice qui se rapproche le plus possible de notre idéal. C'est pour cela, peut-être, que j'ai plus de sympathies de ce côté de la barre, comme on dit au Palais.

Il y a deux façons de comprendre les fonctions d'expert, j'allais dire deux écoles. Celle de Tardieu et une plus moderne, *l'autre*, dont nous donnons l'exemple.

Au moyen âge, on écrivait : la médecine doit être la servante de la justice. A notre époque, où il faut s'efforcer de juger le mieux et le plus scientifiquement possible, nous disons que la médecine doit être l'auxiliaire, la collaboratrice indispensable.

Nous n'avons pas la prétention de mettre même un petit bistouri dans le plateau de la balance, mais nous estimons que notre devoir est de guider parfois et d'éclairer souvent.

L'expert doit être indépendant et il ne peut pas être l'unique collaborateur de l'accusation.

La défense a ses droits et ses devoirs — vous les connaissez mieux qu'un autre — et vous savez que vous n'avez jamais fait en vain appel à ma compétence, lorsque

j'ai eu l'intime conviction, la démonstration évidente qu'il fallait contribuer à faire éclater la vérité.

J'ai dû commettre, j'ai certainement commis des erreurs dans mes fonctions ordinaires d'expert. Je ne crois pas qu'on puisse m'imputer une faute quand j'ai eu à intervenir pour la défense.

Mon cher Arcis, conservez-moi votre bonne amitié en échange de toute mon affection.

Je m'adresse maintenant à vous, Messieurs, vous si nombreux à cette fête, à tous ceux qui ont voulu participer à cette manifestation amicale. Encore une fois je remercie le Comité : ceux qui spontanément l'ont composé ont ainsi avoué leur sympathie ou leur affection pour moi. La situation des membres de ce Comité, leur haute valeur n'ont pas été sans influence sur la réussite de l'entreprise.

Mais, sincèrement, je me demande si l'affection pour l'homme n'a pas exagéré l'importance du professeur.

Je vous dois donc une confession sur les mérites que je reconnais indispensables pour réussir et qui ont été la cause la plus certaine de mes succès : Se bien porter ; — Être de bonne humeur et toujours bienveillant ; — Avoir la curiosité d'apprendre et de transmettre.

Si j'avais à donner une formule résumant ce que j'ai appris de la vie et pouvant être utile à ceux que j'aime, à mes fils ou à mes élèves, je dirais : Soyez bons. Faites votre travail avec joie. Instruisez-vous pour penser fortement : c'est encore faire le bien. Vous en serez sûrement récompensés !

C'est ce qui m'arrive aujourd'hui.

Vous-mêmes, les 141 souscripteurs, tous mes amis, vous m'enchaînez encore par de nouveaux liens, vous me persuadez dans mes convictions en m'accordant les *summa honoraria*.

Quelles transformations dans les mœurs médicales.

Autrefois, on disait en latin que l'envie des médecins était la pire de toutes. Aujourd'hui, je puis affirmer que l'amitié des médecins est bien douce.

Il faut dans la vie, comme en médecine légale d'ailleurs, prendre à la lettre le principe de La Fontaine et « suivre la bonne loi naturelle ».

Je vous remercie du meilleur et du plus profond de mon cœur de vous être trouvés si nombreux pour m'offrir ce buste. Il est admirablement beau et si symbolique « le vieil Ouvrier » de Constantin Meunier.

C'est l'homme de labeur. Ayant beaucoup peiné, ses muscles pectoraux et de la nuque sont puissants comme ceux d'un bœuf. Mais au couchant de la vie, la face est

amaigrie, le front ridé, les joues sont creuses, le regard est méditatif avec un air de tristesse. Il réfléchit peut-être à cet enfer terrestre, immuablement pénible et monotone.

Vous avez sans doute pensé que j'étais presque un ouvrier de la première heure de notre Faculté, et par conséquent un vieux travailleur.

Mais un travailleur ayant toujours de l'espérance et de l'enthousiasme, l'amour du vrai, du beau, de la liberté et de la justice idéales, de toutes les chimères qui rendent la vie supportable et digne d'être vécue.

Je bois à mes élèves, aux amis, aux camarades de la médecine militaire, à mes nombreuses sympathies dans le barreau lyonnais, à celles que je compte dans la magistrature.

Enfin, pour associer nos pensées et nos cœurs, je vous propose de lever votre verre à la prospérité de l'École lyonnaise médico-légale.

DÉPÊCHES

De Vienne (Autriche).

Honorem summum, honoris digno, honorem, honorantibus, honoris dignum, salutat.

Professeur MORITZ BENEDIKT.

De Bucharest (Roumanie).

Les représentants de la médecine légale roumaine s'associent aux amis de Lyon pour fêter un des premiers médecins légistes de France.

Professeur MINOVICI.

De Bucharest (Roumanie).

Veillez bien agréer mes respectueuses félicitations.

STOENESCU,
Assistant de médecine légale.

De Bahia (Brésil).

A mon grand regret, c'est aujourd'hui seulement que je viens de recevoir l'avis de l'hommage que des élèves et des amis de M. le professeur Lacassagne ont résolu de lui rendre à l'occasion de sa promotion au grade d'officier

de la Légion d'honneur. Je serais bien désolé si je ne pouvais y prendre part. Je vous prie donc, cher Confrère, d'obtenir du Comité que, quoique en retard à cause de la distance où je suis, mon nom soit inscrit parmi ceux des élèves qui ont tenu à honorer le savant Maître.

D^r NINA-RODRIGUES,
Professeur de médecine légale.

De Nantes.

Affectueux souvenir et de tout cœur avec vous.

D^r OLLIVE,
Professeur de médecine légale
à l'École de médecine.

De Nantes.

Associe cordialement à fête amicale.

D^r TACHARD,
Médecin principal,
Directeur du service de santé.

De Paris.

Avec tous mes regrets de ne pouvoir être des vôtres et tous mes nouveaux compliments et anciennes amitiés très sincères, mon bien cher ami. Je vous donne la double accolade pour votre rosette.

COQUELIN CADET.

De Paris.

Cordiales salutations et amitiés au professeur.

D^r CAYLA, de Neuilly.

De Nîmes.

Sentiments de respect et de reconnaissance avec le regret de ne pouvoir assister autrement que par la pensée à la fête qui sera donnée ce soir en l'honneur du maître vénéré et bon.

D^r Charles PERRIER.

LETTRES D'EXCUSES

De MM.

VAUTIER, professeur adjoint à la Faculté des sciences de Lyon.

PETIT, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre du Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Lyon.

Albert GAISMAN, de Lyon.

A. SIMON, ex-pharmacien-major de l'armée (Lyon).

Professeur PONCET, de la Faculté de médecine de Lyon.

Professeur TESTUT, de la Faculté de médecine de Lyon.

Professeur TEISSIER, de la Faculté de médecine de Lyon.

Professeur ARLOING, de la Faculté de médecine de Lyon.

D^r Maurice DOYON, agrégé à la Faculté de médecine.

M. le médecin inspecteur NOGIER, directeur de l'École
du service de santé militaire.

D^r MAX-SIMON (de Lyon).

Élisée DÉANDREIS, sénateur de l'Hérault.

D^r GUILLEMAUD, de Feurs (Loire).

D^r Alcide TREILLE, sénateur de Constantine.

Le médecin inspecteur KELSCH, directeur de l'École
d'application du Val-de-Grâce.

Le médecin inspecteur MADAMET, directeur du service
de santé du 18^e corps d'armée à Bordeaux.

D^r MERLIN (de Saint-Étienne).

D^r CURTILLET, professeur à l'École de médecine d'Alger.

LYON

IMPRIMERIE A. STORCK & C^o

8, Rue de la Méditerranée.
